

LA FONDATION DU PATRIMOINE

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme dynamique au carrefour du privé et du public. Habilitée conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances et par le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale, grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Des délégués bénévoles départementaux sont au plus près des porteurs de projets.

MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission initiale de sauvegarder et mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et donc menacés, bâtis au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages. Elle participe à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité. Au vu des dernières prérogatives confiées par l'Etat, la Fondation du patrimoine assure une réelle mission d'intérêt public.

CONTACTS

Fondation du patrimoine de Franche Comté

Maison du Bâtiment - BP 1239

25 004 Besançon cedex

Tél : 03 81 47 95 14

franchecomte@fondation-patrimoine.org

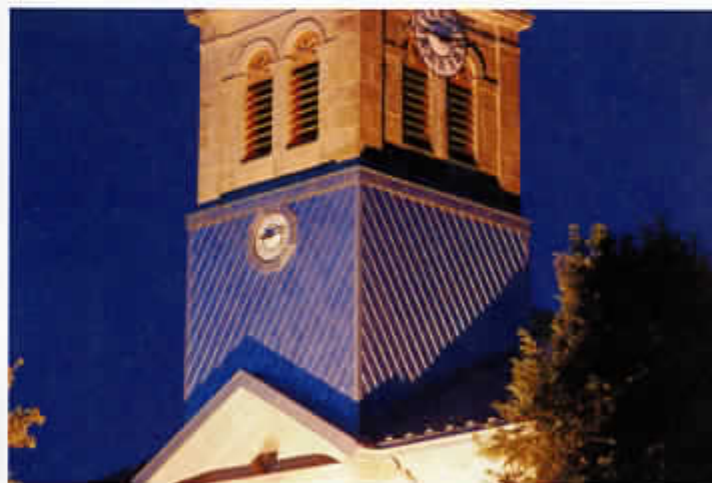
www.franchecomte.fondation-patrimoine.org

Coordonnées du maître d'ouvrage

Mairie de Prénoyel

Tél : 03 84 60 41 34

mail : mairie.prenovel@wanadoo.fr



Ce dépliant a été imprimé grâce au concours de



FONDATION



DU
PATRIMOINE
FRANCHE-COMTÉ

SOUSCRIPTION

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/2566



RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE
L'EGLISE DE PRENOVEL

HISTORIQUE

L'église de Prénovel a été construite en 1829 sur les plans de l'architecte Dalloz. Située au hameau des Janiers sur une légère éminence, sensiblement au centre de la Combe d'Anchey (ou Combe de Prénovel-Les Piards), elle constitue un élément d'identification très fort du village.

De style néo-classique selon les canons du début du XIXe siècle, l'édifice présente une parenté évidente avec les églises des villages voisins, construites à la même époque et souvent par le même architecte. Son clocher à l'impériale (ou clocher comtois) se détachant sur un fond de forêt de sapins lui confère une image à la fois montagnarde et franc-comtoise très affirmée.

Notre église mesure 33 mètres de longueur et 15 mètres de largeur. Le clocher culmine à environ 25 mètres. Orientée, elle est donc positionnée perpendiculairement à l'axe de la Combe. L'intérieur se compose d'une nef à trois travées, encadrée de bas-côtés. Le chœur semi-circulaire, doté de deux tribunes latérales surélevées, est éclairé par deux fenêtres. Le maître autel, de belle facture, en brocattelle de Molinges, date de l'époque de la construction.

Entretenue régulièrement, le gros œuvre n'a pas connu de transformations importantes. Les dernières grosses réparations datent de 2011 où la toiture ainsi que le bardage de la tour du clocher avaient été entièrement refaits et les abat-sons remplacés à l'identique.



LE PROJET

Les travaux de 2011 avaient été pris en charge par la municipalité avec l'apport d'une souscription publique. Le bâtiment étant maintenant protégé des intempéries, la paroisse souhaite procéder à la réfection de l'intérieur très défraîchi, le dernier gros entretien datant de 1930.

Les travaux consisteront dans le comblement des fissures, la reprise des crépis (murs et voûtes) ainsi que leur remise en peinture. Les décorations actuelles seront conservées et nettoyées. Le coût de l'opération est élevé en raison de la hauteur des voûtes et de l'importance des surfaces concernées.

La somme à mobiliser excède donc largement les disponibilités de la paroisse et de la commune. Pour cette raison, il a été fait appel à la Fondation du patrimoine afin de mettre en place une souscription publique destinée à compléter l'auto-financement.



**Apportez votre soutien à cette restauration,
et profitez d'une réduction d'impôt**

Par exemple

Pour un particulier, un don de 100 € est une économie d'impôt de 66 €. (Au titre de l'Impôt de solidarité sur la fortune, un don de 100 € est une économie d'impôt de 75 €).

Pour une entreprise, un don de 500 € est une économie d'impôt de 300 €.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de l'intérieur de l'église de Prénovel et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine situé sur le territoire de la commune de Prénovel, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de :euros
et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

«Fondation du patrimoine - église de Prénovel»

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'Impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. **Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus (le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque).

Nom ou Société :

Adresse :

Tél : Mail :

Comment faire votre don ?

⇒ **PAR COURRIER** : Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine de Franche Comté (voir coordonnées au dos).

⇒ **PAR INTERNET** : Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/2566

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Franche Comté.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine situé sur le territoire de la commune de Prénovel pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine situé sur le territoire de la commune de Prénovel.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 1% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.